

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2012

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le troisième jour du mois de juillet, l'an deux mille douze à 20h00, au 7440 Marie-Victorin, Lotbinière.

Présences : Madame Sylvia Isabelle
Madame Christine Lévesque
Monsieur Werner Banz,
Monsieur François Lafleur, formant quorum, sous la présidence de monsieur Maurice Sénécal, maire.

Absences : Richard Lemay
Poste vacant

Madame Valérie Le Jeune, directrice générale et secrétaire trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2012
3. Gestion budgétaire et approbation des comptes
4. Période d'informations ou commentaires du public
5. **Affaires courantes**
 - 5.1. D - Constat de la démission de Madame Solange Lemay, conseillère au siège #3
 - 5.2. D- Probation de la directrice générale complétée, engagement de façon permanente à la municipalité
 - 5.3 I – Déposition du rapport d'indicateurs de gestion 2011
 - 5.4 I – Demande de remplacement d'une haie située au 22, Chemin Vieille Église
 - 5.5 I – Demande de mise en place d'une clôture séparant le 22, Chemin Vieille Église
6. **Service à la population**
 - 6.1 **Aménagement du territoire**
 - 6.1.1 D-
 - 6.2 **Sécurité publique**
 - 6.2.1 D-
 - 6.3 **Travaux publics**
 - 6.3.1 I- Embauche d'un étudiant
 - 6.3.2 D- Soumission concernant les glissières de sécurité, côte Gédéon
 - 6.3.3 I- Demande de la mise en place d'un trou d'homme et d'un compteur d'eau à la Falaise Nadeau
 - 6.3.4 I- Résultat de la soumission concernant le laboratoire d'expertise en sols, travaux secteur est
 - 6.4 **Hygiène du milieu**
 - 6.4.1. D- Soumission pour l'achat d'un conteneur à la falaise de la Marée
 - 6.4.2. D- Soumission pour la location d'un conteneur situé au garage municipal
 - 6.5 **Loisirs et Familles**
 - 6.5.1 D- Demande du comité des Loisirs Lotbinière
 - 6.6 **Culture et Famille**
 - 6.6.1 D- Nomination d'un représentant municipal au comité famille et MADA
 - 6.6.2 I- Avis de fermeture des livres de la CADEF
 - 6.6.3 D- Accueil des activités de la maison de la Famille de Lotbinière
 - 6.6.4. D- Publicité dans le journal le Soleil pour positionner la municipalité dans la zone Lotbinière
- 7- Période de questions : règlement # 178-2007 de la municipalité de Lotbinière
- 8- Levée de l'assemblée.

101-2012 Adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par monsieur Werner Banz,
Appuyé par madame Christine Lévesque,
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

102-2012 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2012

Il est proposé par madame Sylvia Isabelle,
Appuyé par monsieur François Lafleur,
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2012
tel que transcrit au livre des délibérations.

Initiales du maire : _____
Secrétaire-trésorière : _____

103-2012 Gestion budgétaire et approbation des comptes

Les membres du Conseil ont reçu un rapport sur l'état des revenus et dépenses de juin 2012 daté du 28 juin 2011 et une liste des comptes à payer;

Il est proposé madame Christine Lévesque,

Appuyé par monsieur François Lafleur,

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Liste des comptes soumis pour un total de 100 722.82 \$,

Les salaires de juin 2012 représentent un montant de 17 982.28\$.

Service incendie : Église ,7510, Marie-Victorin, 204.00\$

Ces pièces justificatives sont déposées aux archives de la municipalité.

Certificat de crédits suffisants # 280 .

Période d'informations ou commentaires du public

Affaires courantes :

104-2012 Constat de la démission de Madame Solange Lemay, conseillère au siège 3

Attendu qu'il y a constat de la démission de Madame Solange Lemay, à titre de conseillère au siège #3 de la municipalité;

Attendu que cette démission est déposée à ce conseil et qu'il existe un délai de 16 mois avant les prochaines élections municipales, prévues en novembre 2013;

Attendu que le délai prévu par la loi sur les élections et les référendums exige que des élections partielles doivent être tenues;

Il est proposé monsieur François Lafleur,

Appuyé par madame Sylvia Isabelle,

Et résolu unanimement de demander au ministre des affaires municipales une dérogation à cette exigence, pour que ce poste demeure vacant jusqu'à la prochaine élection générale.

105-2012 Probation de la directrice générale complétée, engagement de façon permanente à la municipalité

Attendu que la période de probation de 6 mois est complétée par la directrice générale;

Attendu qu'une évaluation fut effectuée à cet effet par M. Maurice Sénécal, maire;

Attendu que les membres du conseil municipal ont été saisis de cette évaluation;

Il est proposé par monsieur François Lafleur,

Appuyé par monsieur Werner Banz,

Et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Mme Valérie Le Jeune comme directrice générale de la municipalité sur une base permanente.

Déposition du rapport d'indicateurs de gestion 2011

Le conseil municipal prend acte du rapport transmis au MAMROT en juin, comme prévu par la loi

Demande de remplacement d'une haie située au 22, Chemin Vieille Église

Une demande est formulée à la municipalité concernant le remplacement d'une haie de cèdres située dans la cour arrière du 22, Chemin Vieille Église. Le conseil est saisi de cette demande et reporte le point au mois prochain.

Demande de mise en place d'une clôture séparant le 22, Chemin Vieille Église

Une demande est acheminée à la municipalité concernant la mise en place d'une clôture séparant le terrain du 22, Chemin Vieille Église et le terrain municipal. Le conseil est saisi de cette demande et reporte le point au mois prochain.

Service à la population

Aménagement du territoire

Sécurité publique

Travaux publics

Embauche d'un étudiant

Attendu que la municipalité a reçu plusieurs fiches de candidatures concernant le poste offert pour la saison;

La directrice générale ainsi que l'inspecteur municipal recevront les candidats en entrevue à cet effet et suite aux entrevues, la directrice générale procédera à l'embauche pour cet emploi d'été.

106-2012 Soumission concernant les glissières de sécurité, côte Gédéon

Attendu qu'il manque des éléments à la présente soumission;

Attendu qu'il y a lieu de faire effectuer un relevé d'arpentage de ce secteur pour positionner l'ensemble des éléments du terrain;

Il est proposé par madame Sylvia Isabelle,

Appuyé par madame Christine Lévesque,

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale pour convoquer un arpenteur-géomètre dans le but de produire un certificat de localisation, pour un montant maximal de 3 500\$.

107-2012 Demande de la mise en place d'un trou d'homme et d'un compteur d'eau à la Falaise Nadeau

Point reporté à une séance ultérieure

Résultat de la soumission concernant le laboratoire d'expertise en sols, travaux secteur est

Attendu que la municipalité a mandaté la firme d'ingénieur Roche pour procéder à une demande de soumissions concernant le laboratoire d'expertise en sols, selon la résolution 78-2012;

Attendu que la procédure est finalisée est que trois firmes ont déposés des soumissions;

La firme retenue offrant le meilleur prix et délai est LVM au montant de 12 863.00\$ plus taxes applicables.

Hygiène du milieu

108-2012 Soumission pour l'achat d'un conteneur à la falaise de la Marée

Attendu que la municipalité a reçu une soumission concernant le remplacement d'un conteneur combiné (récupération et vidange) à la falaise de la Marée;

Attendu que le conseil municipal avait manifesté le désir d'effectuer le changement des conteneurs se trouvant à cet endroit dû à l'âge des conteneurs actuellement en place;

Attendu que la présente soumission déposée offre un conteneur à double compartiments usagé d'un an; au prix de 1500\$ plus les frais de livraison;

Il est proposé par monsieur Werner Banz,

Appuyé par monsieur François Lafleur,

Et résolu unanimement d'effectuer l'achat de ce conteneur au montant de 1500\$ plus les frais de livraison de 176.82\$ plus taxes applicables, suite à l'examen du conteneur à la livraison, à la satisfaction de la municipalité

109-2012 Soumission pour la location d'un conteneur situé au garage municipal

Attendu que la municipalité a effectué une demande de soumission pour la location d'un conteneur situé à l'arrière du garage municipal;

Attendu qu'à cet effet, la proposition d'une location d'un conteneur d'une capacité de 8 verges est retenue;

Il est proposé par monsieur François Lafleur,

Appuyé par madame Christine Lévesque,

Et résolu unanimement de louer un conteneur de 8 verges pour une durée d'essai de 6 mois, au tarif mensuel de 54,99\$ et d'un coût de 55,72\$ la levée.

Loisirs et Familles

110-2012 Demande du comité des Loisirs Lotbinière

Initiales du maire : _____
Secrétaire-trésorière : _____

Attendu que le comité des Loisirs Lotbinière a déposé une demande concernant le salaire de la coordonatrice du café cyber-jeunesse pour les mois de juillet à septembre 2012, soit 13 semaines;

Attendu que cette dépense représente une somme de 1 560\$;

Attendu que cette demande implique aussi de procéder au débours pour les préparatifs du Festival des Vieilles Pierres ainsi que pour l'engagement de deux monitrices supplémentaires pour les activités estivales du terrain de jeu, au montant de 9 500\$;

Il est proposé par monsieur François Lafleur,

Appuyé par monsieur Werner Banz,

Et résolu unanimement d'effectuer la dépense à même le budget prévu pour l'année 2012.

Culture et Familles

111-2012 Nomination d'un représentant municipal au comité famille et MADA

Attendu la démission de Mme Solange Lemay, à titre de conseillère municipale, il est de mise de nommer un autre membre du conseil municipal au sein du comité MADA de la municipalité;

Attendu que cette fonction est de siéger et représenter la municipalité lors des réunions du comité;

Attendu que ce membre aura à faire la liaison entre le comité et la municipalité;

Il est proposé par monsieur François Lafleur,

Appuyé par madame Christine Lévesque,

Et résolu unanimement de nommer Mme Sylvia Isabelle, pour agir comme représentante municipale au comité famille (MADA).

Avis de fermeture des livres de la CADEF

La municipalité a reçu copie de l'extrait du procès-verbal d'une réunion tenue le 15 juin dernier par les membres de la CADEF;

Le conseil municipal prend connaissance de cette lettre dans laquelle il est mentionné que les membres de la CADEF désirent mettre un terme aux activités de l'organisme;

112-2012 Accueil des activités de la maison de la Famille de Lotbinière

Attendu que la maison de la Famille de Lotbinière demande à la municipalité de continuer les activités des Centres de jour Famille de Lotbinière ainsi que les activités Entre parent et Bébé pour la période 2012-2013;

Attendu que ces activités se déroulent le jour au centre Chartier-de-Lotbinière et regroupe les villages avoisinants;

Il est proposé par madame Sylvia Isabelle,

Appuyé par madame Christine Lévesque,

Et résolu unanimement d'accepter que la maison de la famille poursuivre ses activités au Centre Chartier-de-Lotbinière de façon gratuite pour la période ci-haut mentionnée.

113-2012 Publicité dans le journal le Soleil pour positionner la municipalité dans la zone Lotbinière

Attendu que le journal le Soleil publiera une édition spéciale le samedi 8 septembre prochain dans laquelle la MRC de Lotbinière sera à l'honneur;

Attendu que cette publication sera aussi une occasion de mettre en valeur notre municipalité;

Il est proposé par monsieur François Lafleur,

Appuyé par madame monsieur Werner Banz,

Et résolu unanimement d'acheter 1/8 de page du cahier spécial, au montant de 512,00\$ plus taxes applicables, en y intégrant une photo ainsi que le logo de la municipalité et celui de l'association des plus beaux villages.

Période de questions : règlement #178-2007 de la municipalité de Lotbinière

114-2012 Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Christine Lévesque,

Et résolu unanimement de lever cette séance à 20h55.

Initiales du maire : _____
Secrétaire-trésorière : _____

Constat

Par sa signature, le maire reconnaît qu'il approuve en même temps chacune des résolutions contenues dans le présent procès-verbal et conséquemment, il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Maurice Sénécal, maire

Valérie Le Jeune, dir. gén. & sec.-trés.

FIN DU PROCÈS-VERBAL